

19/05/2026

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

Télécopie : 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission de voirie N°25 / 2026 / M.Burtscher



Arrêté de circulation

Interdiction de stationner rue du Quai, place de l'église, parking derrière l'église et les 2 parking de la mairie à la suite du tournage d'un film

Du dimanche 24 mai 2026 14h00

Au Lundi 25 mai 2026 21h00

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1,

Vu le Code Pénal,

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Considérant la demande formulée par la société Lionceau Films "métamorphose" 59 rue du faubourg Saint Antoine 75011 PARIS, qui doit réaliser un tournage

ARRETE

Article 1°) Du dimanche 24 mai 2026 14h00 au lundi 25 mai 2026 21h00, le stationnement sera interdit rue du Quai, place de l'église, le parking derrière l'église et les 2 parkings de la mairie 59193 ERQUINGHEM-LYS.

Article 2°) La pose et la maintenance de la signalétique seront à la charge de l'équipe technique de la société Lionceau Films "Métamorphose"

Article 3°) les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°) L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication.

Article 5°) M. le Directeur Général des services municipaux ou son représentant, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

La police municipale

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 19/05/2026

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA
Conseiller Municipal délégué
à la Sécurité, aux Travaux sur le domaine public

